

Fécondité, planification familiale et prise de décision au sein du couple : le cas du Cameroun

Ngoy Kishimba *

Introduction

La société africaine et camerounaise en particulier a toujours accordé de l'importance au mariage et à la procréation. La descendance nombreuse est souvent désirée par l'homme et par la femme. En Afrique, la fécondité a atteint un niveau très élevé si bien que vers la fin des années 80, on a assisté à la prolifération des politiques et programmes de planification familiale dans de nombreux pays. Au Cameroun, ces programmes de population prônent la parenté responsable, la sauvegarde de la santé de la mère et de l'enfant. Des centres de planification familiale ont été installés dans presque tout le pays. On constate malheureusement que seule la femme a été le groupe cible de ces programmes. La fécondité des mariages est beaucoup influencée par les caractéristiques des conjoints en particulier celles du mari. La société camerounaise en général étant du type patriarcal, l'homme est au centre de décision dans le foyer conjugal. On peut s'attendre à ce que son désir en matière de fécondité puisse prévaloir.¹ Sous l'impulsion des organisations internationales et non gouvernementales, les actions en faveur de la promotion de la femme se multiplient. La femme prend de plus en plus conscience du danger et des conséquences sur la santé familiale de la soumission « aveugle » à son mari en matière de procréation. On devrait s'attendre à ce que des discussions sur le nombre d'enfants à procréer et sur la pratique des méthodes de planification

* Chercheur à l'Institut de formation et de recherche démographique, Yaoundé, Cameroun.

¹ Certaines idéologies du genre inspirées par la religion recommandent aux conjoints de ne pas se priver leurs corps l'un à l'autre. En particulier la femme doit rester soumise à son mari, celui-ci a le devoir de l'aimer (1 Corinthiens 7: 5, Ephésiens 5: 22-23).

familiale s'instaurent au sein des couples. Comme le note Rainwater (Fawcett 1970:43), l'efficacité de la pratique contraceptive au sein du couple augmente quand diminue la ségrégation des rôles dans les relations conjugales. Le succès des programmes de planification familiale dépend du changement dans la perception des idéologies du genre inspirées par la culture.

Le présent article développé dans une approche de genre cherche à appréhender la manière dont s'opère la prise de décision en matière de fécondité et de planification de la famille au sein des couples.

Rôles et statuts des femmes et des hommes au Cameroun

La société camerounaise, constituée de plusieurs groupes ethniques, présente une diversité socioculturelle dont il n'est pas aisé de faire ressortir. Toutefois, il existe des ressemblances au niveau des valeurs traditionnelles et modernes soutenues par chaque communauté.

La fécondité apparaît comme l'idéal de la réussite dans toute société. Elle est si vitale et essentielle que le mariage des jeunes filles est souvent précipité. Chez les Bamiléké² du Cameroun, l'enfant est considéré comme un bien de valeur infinie. Le rôle premier de la femme est de procréer, et de procréer le plus possible (Wakam 1994). La polygamie qui accroît la fécondité masculine est vivement encouragée en pays bamiléké ; elle y demeure de loin la plus répandue dans tout le Cameroun. Comme l'écrit Dongmo (1981), un homme bamiléké n'est monogame qu'en attendant de réunir les moyens d'épouser d'autres femmes. Même de nos jours, la polygamie reste de rigueur chez les Bamiléké. Le comportement nataliste se retrouve dans tous les groupes ethniques du Cameroun. Chez les Fang, Basaa, Fali, etc., bien que la fréquence de la polygamie ne soit pas aussi élevée que chez les Bamiléké, le mariage est aussi précoce, la descendance nombreuse désirée davantage. Dans ce contexte, est-ce l'homme ou la femme qui décide de la planification familiale et du nombre d'enfants à procréer ? est-ce tout simplement le contexte socioculturel qui détermine les normes et valeurs à respecter ? Le couple constitue le principal noyau du processus de prise de décision. Dans un article visant à expliquer le maintien d'une

² Les Bamiléké constituent, du point de vue démographique, la plus grande ethnie du Cameroun. Ils sont originaires de la région de l'Ouest.

forte fécondité au Kenya, Franck et McNicoll affirment que, même si la famille kenyane peut être intégrée dans un groupe de parenté plus étendu, possédant des pouvoirs significatifs en termes de prise de décision, la dyade époux/épouse en constitue toujours le noyau » (Piché et Poirier 1995). La littérature sur les structures, niveaux et tendances de la fécondité est assez abondante à l'heure actuelle. Mais on ignore encore la façon dont les prises de décision se partagent entre l'homme et la femme au sein du couple (McDaniel 1995).

L'importance relative du statut de l'homme par rapport à celui de la femme est interprétée différemment dans le temps par les auteurs et selon différentes sociétés. Dans la société basaa d'avant la colonisation, Titi Nwel (1985) rapporte que la femme devait et doit soumission à son mari. Et la source de l'autorité de l'homme sur la femme découle du système virilocal et patrilinéaire. Faut-il voir à travers cette soumission une oppression de la femme ? Partant de la société basaa d'origine, Henri Ngoa (1975) affirme : « Non, la femme africaine n'était pas opprimée ». En effet, si l'homme est le plus concerné par les relations extérieures au couple, la femme est souvent consultée pour les décisions importantes du ménage. Elle donne son point de vue que l'homme parfois prend en considération et porte à la connaissance du public. Ainsi, il est possible que la femme participe à la prise de décision sur la fécondité et la planification familiale au sein du couple. Mais influence-t-elle la prise de décision du couple sur la taille de la famille ? Fait-elle passer son point de vue ? Nous tenterons de répondre à cette question à partir des données empiriques du terrain provenant de l'Enquête démographique et de santé du Cameroun (EDSC 1991).

Les Fali du Cameroun accordent la même importance sinon la même considération à l'homme et à la femme. « Ils sont chacun à leur place dans l'ordre voulu par Dieu, dans une relation de complémentarité et d'échange permanent où la femme par son pouvoir de dire oui ou non à l'homme, détient la clé de décision » (Guilmain-Gauthier 1985).

Mais l'analyse faite par ces auteurs pour aboutir à une égalité entre l'homme et la femme dans la société, avant la colonisation, présente quelques insuffisances. Le rôle de la femme est limité au mariage, à la maternité, à la recherche de la nourriture pour le mari, comme le témoigne Titi Nwel (1985). L'homme reste le maître incontesté dans les relations du ménage avec l'extérieur, son pouvoir est absolu dans les décisions importantes concernant par exemple l'investissement. Si ces

relations apparaissent comme complémentaires et égalitaires aux yeux de certains, elles comportent néanmoins un déséquilibre dans le partage des rôles. La femme se retrouve confinée dans les travaux domestiques et la maternité. Elle est parfois obligée de recourir à une descendance nombreuse pour disposer d'une main-d'œuvre agricole suffisante. Le mariage et la fécondité précoces l'empêchent d'améliorer son statut par la scolarisation et l'emploi salarié. Aujourd'hui dans la société moderne, le statut de l'homme considéré du point de vue de la scolarisation et de l'emploi est meilleur que celui de la femme. L'homme est économiquement plus actif, et a par conséquent tendance à détenir la clé de décision, la femme n'ayant qu'une voix consultative.

Méthodologie

Hypothèse

Il existe au sein des couples des inégalités en faveur des hommes. Celles-ci sont déterminées par les modèles culturels définis comme un « ensemble de normes, d'images, d'habitudes, de nécessités de pratiques quotidiennes, etc. et procurent à l'individu des cadres de pensée et de pratique qui sont reconnus et valorisés socialement et tout au moins en adéquation avec la vie sociale et le système socioculturel » (Hubert *et al.* 1991). Ces inégalités socioculturelles attribuent le pouvoir de décision en matière de procréation à l'homme. Mais avec le processus de modernisation,³ l'adoption des programmes de planification familiale, les campagnes d'information, d'éducation et de communication, le dialogue s'instaure de plus en plus entre les conjoints. L'homme associe de plus en plus la femme à la prise de décision en matière de procréation.

Source des données

Cette étude utilise les données de l'enquête démographique et de santé réalisée au Cameroun (ESDC 1991). L'enquête avait permis d'interroger les hommes et les femmes sur leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs attitudes face à la planification familiale, leurs pratiques des méthodes contraceptives, et leurs préférences en matière

³ Terme assez complexe que nous appréhendons dans cette étude par le niveau d'instruction et l'urbanisation.

de fécondité. L'enquête a touché 2833 femmes en union qui ont également fourni quelques informations socio-démographiques sur leur mari. Grâce à ces données, il est possible d'étudier les comportements des conjoints en matière de procréation, en particulier l'influence des inégalités des rapports entre l'homme et la femme sur la prise de décision en matière de fécondité et de planification familiale.

Nous examinerons dans un premier temps les inégalités des rapports entre conjoints aux niveaux de la religion, du niveau d'instruction, de l'âge des conjoints et de l'activité économique. Nous tenterons de faire ressortir ensuite leur impact sur la prise de décision en matière de fécondité et de planification familiale.

Inégalités des rapports entre conjoints

En Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, la religion et la coutume confèrent aux hommes un statut beaucoup plus important par rapport aux femmes. Ce dynamisme culturel que nous examinerons par la suite influence énormément le comportement procréateur des hommes et des femmes. La femme est surtout censée accomplir les activités domestiques et la reproduction. Au Cameroun, ces rapports inégalitaires entre sexes restent encore prédominants dans la conception des rôles que la population attribue à l'homme et à la femme. Une enquête réalisée à Bafou et à Yemessoa (Yana 1995) auprès des adultes et des élèves révèle que les rôles attribués à l'homme sont l'organisation, la direction, le financement, l'autorité, la protection, les travaux lourds, la culture des rentes, l'éducation des garçons, etc. Tandis que les rôles attribués à la femme sont plutôt le ménage, la préparation de la nourriture, le réconfort pour l'homme, l'éducation des filles, la culture vivrière, etc. Cette conception a pour conséquence la faible scolarisation des filles, et l'absence des femmes dans les emplois salariés. L'Enquête démographique et de santé du Cameroun (1991) révèle pas mal d'inégalités de rapports entre conjoints à partir de la religion, du niveau d'instruction, de l'âge des conjoints, et de l'activité économique qui sont susceptibles d'affecter la prise de décision en matière de fécondité.

Religion

L'islam et le christianisme sont les deux principales religions que l'on rencontre au Cameroun. L'ESDC (1991) montre que 21,1 pour cent des femmes interrogées sont musulmanes, 67,3 pour cent sont chrétiennes (catholiques et protestantes) et 11,6 pour cent des femmes appartiennent à d'autres religions.⁴

Chez les musulmans, la croyance est basée sur le Coran, parole de Dieu faite livre. « Pour eux, Dieu a créé la femme pour qu'elle reste à la maison s'occuper de son mari et de ses enfants. Elle est soumise à la loi de l'obéissance sur laquelle est fondée l'institution du mariage dans nos pays. Le premier devoir de la femme est d'obéir. Obéir à son père, à son mari. Obéir à l'Etat et à son chef » (El Saadawi 1992). Les chrétiens ont à peu près la même croyance basée sur la Bible qui constitue la base de toutes les prédications, et de la foi. La Bible est la Parole écrite de Dieu, et est l'Absolue. Le comportement des fidèles doit être soumis aux prescriptions des Saintes écritures qui interdisent à la femme d'enseigner dans les assemblées de Dieu ni de prendre l'autorité sur l'homme. Selon la Bible qui est la Parole inspirée de Dieu, la femme doit être soumise à son mari et celui-ci a le devoir d'aimer son épouse.

De nos jours, bien que la population soit partagée entre ces deux grandes religions qui réglementent leurs comportements, on observe des changements dans la pratique suite au processus de modernisation. Deux tendances se dégagent : la tendance des religieux traditionnels qui restent accrochés aux recommandations bibliques ou coraniques, et celle des religieux progressistes qui admettent le changement. La seule appartenance à une religion quelconque ne suffit pas pour expliquer le comportement d'un homme ou d'une femme face à un phénomène tel que la prise de décision sur la procréation. Il s'avère nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle prenant en compte plusieurs facteurs susceptibles d'affecter le phénomène étudié. Nous y reviendrons dans le point traitant de l'influence des inégalités des rapports entre conjoints sur la fécondité et la planification familiale.

⁴ Les musulmans des émirats peuls, concentrés dans le Nord-Cameroun, forment une aristocratie crainte par le reste de la population, notamment les animistes Kirdi dont ils ont occupé les terres (Dossier de presse No 44/45, ISLAM, 1992).

Examinons à présent la répartition des couples selon leur religion en fonction du milieu de résidence (urbain et rural). Un fait assez remarquable s'observe au vu des résultats du tableau 1 : de façon générale, les gens se marient au sein d'une même religion quel que soit le milieu de résidence. Mais la situation paraît beaucoup plus accentuée en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce fait témoigne le rattachement des individus à leurs croyances spirituelles. En effet la religion musulmane, tout comme la religion chrétienne, recommandent à leurs fidèles de se marier au sein de leur congrégation religieuse. Les fidèles des autres religions qui sont à prédominance animiste se marient également entre eux. On peut bien se demander si cette soumission va jusqu'au respect des prescriptions bibliques ou coraniques sur les rapports conjugaux. De toute façon, le mariage au sein d'une même religion montre la prédisposition des individus à mettre en pratique les enseignements dispensés dans leurs églises. Une proportion très faible des conjoints s'est mariée sans tenir compte de la religion : dans 0,6 pour cent des couples, la femme est musulmane, le mari est chrétien; et dans 0,3 pour cent des couples, la femme est chrétienne, le mari musulman.

Niveau d'instruction des conjoints

L'éducation est une des variables déterminantes du statut de la femme, de son autonomie dans la société et de sa place dans le ménage (Tabutin 1995). Comme l'affirment Tabutin et d'autres auteurs, elle déterminera en grande partie ses connaissances et son autonomie de décision.

Tableau 1 : Répartition des femmes mariées selon leur religion, la religion de leur conjoint et le milieu de résidence

Religion		Milieu de résidence		
de la femme	du mari	urbain	rural	ensemble
musulmane	musulman	62,9	50,4	55,2
	chrétien	1	0,4	0,6
	autre	3,4	6,4	5,3
chrétienne	musulman	0,4	0,2	0,3
	chrétien	28,7	21,6	24,3
	Autre	0,7	0,2	0,4
autre	musulman	1,2	1,6	1,5
	chrétien	0,1	0	0
	autre	1,6	19	12,4
total		100	9,8	100
effectif		1097	1771	2868

Dans la plupart des pays africains, l'éducation des filles a toujours été négligée au profit de celle des garçons. Au Cameroun, le taux d'inscription des filles en pourcentage de celui des garçons était de 85 pour cent dans l'enseignement primaire et de 72 pour cent dans l'enseignement secondaire au cours de la période 1990-1994 (UNICEF 1997). Les résultats de l'EDSC (1991) montrent que c'est parmi les femmes qu'on retrouve une forte proportion (47,4 pour cent) des personnes sans niveau d'instruction, alors que parmi les hommes cette proportion est de 31,7 pour cent. Des études réalisées sur les facteurs

explicatifs du faible niveau d'instruction des femmes (Nations Unies / CEA 1996) mettent en exergue les raisons socioculturelles ci-après :

- Les perceptions selon lesquelles le niveau d'instruction ne peut aider les femmes dans leurs rôles traditionnels ;
- Les normes sociales de certaines sociétés qui exigent que la fille soit habillée en public. Cela implique des dépenses élevées pour l'achat des habits de la fille et décourage les parents à envoyer leurs filles à l'école ;
- La dot élevée qui encourage certains parents à donner leurs filles en mariage à un âge précoce ;
- L'appartenance de la fille à sa belle-famille, une fois mariée, qui fait que les parents estiment que envoyer la jeune fille à l'école est un investissement perdu.

Mais au Cameroun, on rencontre des sociétés où les parents ne font aucune discrimination sexuelle en matière de scolarisation des enfants. C'est le cas des Fali du Nord-Cameroun. La conséquence de la scolarisation des enfants chez les Fali est qu'on ne trouve plus des enfants fiancés à moins de dix ans. Les garçons instruits sont libres de choisir leurs femmes. Ils préfèrent les filles instruites. Mari et femme étant tous instruits ont le même statut social et peuvent tous participer à la prise de décision. Les pères ayant les filles non instruites les confient en mariage à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles (Guilmain-Gauthier 1985). La différence d'âges entre conjoints comme on le verra par la suite est un facteur qui implique le respect. Un mari trop âgé aura tendance à exiger beaucoup de respect de la part de sa femme lorsque celle-ci est trop jeune. Ceci pourrait bloquer sa participation à la prise de décision dans le ménage.

Le tableau 2 montre que la majorité d'unions sont contractées entre partenaires de même niveau d'instruction : 38,0 pour cent pour ceux sans niveau d'instruction, 16,8 pour cent pour le niveau primaire, enfin 10,6 pour cent et 0,8 pour cent pour le secondaire et le supérieur respectivement. Toutefois, la faible scolarisation des filles par rapport aux garçons en général fait qu'on rencontre dans beaucoup de couples des maris plus instruits que leurs épouses.

Tableau 2 : Répartition des femmes mariées selon leur niveau d'instruction, le niveau d'instruction de leur mari, et le milieu de résidence

de la femme	Niveau d'instruction		Milieu de résidence	
	du mari	urbain	rural	ensemble
aucun	aucun	27,5	44,6	38,0
	primaire	6,5	9,9	8,6
	secondaire	1,4	1,4	1,3
	supérieur	0,1	0,0	0,0
primaire	aucun	5,1	6,3	5,9
	primaire	13,8	18,6	16,8
	secondaire	13,3	8,3	10,2
	supérieur	0,5	0,2	0,3
secondaire	aucun	1,6	0,8	1,1
	primaire	4,5	2,3	3,2
	secondaire	17,3	6,4	10,6
	supérieur	6,3	1,1	3,1
supérieur	primaire	0,1	0,0	0,0
	secondaire	0,1	0,1	0,1
	supérieur	2,0	0,1	0,8
total		100,0	100,0	100,0
effectif des couples		1097	1771	2868

Différence d'âges entre conjoints

L'âge est un facteur important dans l'étude des phénomènes socio-démographiques notamment la procréation, le pouvoir de décision concernant les problèmes sociaux, etc. Dans la société africaine, le plus grand respect est accordé au vieillard. Les plus jeunes respectent les plus âgés de même que les femmes respectent leur mari. Cela permet donc de maintenir l'ordre social. Ainsi dans un couple, lorsque le mari est beaucoup plus âgé que sa femme, il a tendance à détenir le pouvoir de décision.

Au Cameroun, les hommes mariés sont en moyenne plus âgés de 11,5 ans que leur femme. Comme l'indique le tableau 3, dans plus de la moitié des couples (52,2 pour cent), le mari dépasse son épouse de plus de 10 ans. Dans 2,8 pour cent seulement des couples, les femmes sont plus

âgées que leur mari. On peut donc s'attendre à ce que la femme soit plus soumise à son mari.

Tableau 3 : Différence d'âge entre le mari et la femme

Différence d'âge : âge du mari - âge de la femme	Pourcentage	Effectif
Négatif	2,8	28
0 - 4	19,1	187
5 - 9	25,9	253
10 - 14	23,2	226
15 et plus	29,0	283
Total	100,0	977

Source : Balepa *et al.* (1995), EDSC (1991).

Activités économiques

L'activité économique de la femme est une variable importante à prendre en compte dans l'étude de la prise de décision en matière de fécondité et de planification familiale au sein du couple. Mais elle pose généralement un problème de mesure. Les femmes sont surtout occupées par des travaux domestiques et exercent pour la plupart des activités classées dans le secteur informel. Elles sont souvent employées pour les travaux sans qualification à cause de leur faible niveau d'instruction. Même lorsqu'elles sont qualifiées, elles n'exercent que rarement le travail pour lequel elles ont été formées. Leur dynamisme est de plus en plus reconnu. Parlant des femmes du Sahel, Monimart (1989) rapporte le témoignage suivant fait par les hommes de Kologho : « Ce sont les femmes qui *font* (le travail), parce qu'elles sont là et que les hommes sont partis ; elles n'ont que le rôle de simples exécutantes ».

Il est possible que l'on assiste à des changements importants sur le plan socio-démographique si le dynamisme des femmes sur le plan de travail se maintient. Comme l'affirme Thérèse Locoh (1984), « quand

on voit l'énergie forcenée des femmes pour asseoir leur sécurité économique sans aucune aide de leur conjoint, on se dit qu'elles seraient bien capables un jour prochain de décider seules de la taille de leur famille » (c'est nous qui le soulignons).

Dans la société traditionnelle, l'agriculture non mécanisée étant la principale activité, la descendance nombreuse est préférée pour avoir la main-d'oeuvre. Mais ce sont les hommes qui contrôlent la production agricole des enfants et des femmes. Les démographes féministes trouvent là une justification du maintien de la fécondité élevée, car les femmes sont obligées de compter sur le travail des enfants pour accroître la production domestique.

A l'EDSC (1991), on a interrogé les femmes sur leurs activités, leur situation dans l'activité, le gain retiré de l'activité, et la garde de l'enfant (tableau 4). La proportion des femmes qui travaillent est plus élevée en milieu rural (73,5 pour cent) qu'en milieu urbain (47,9 pour cent). En ville, le marché de l'emploi est presque saturé, tout le monde est à la recherche d'un emploi salarié. La plupart des femmes limitent leur activité aux travaux domestiques. En milieu rural, il y a très peu d'emplois salariés. Les femmes s'adonnent à l'agriculture, aux petits commerces, et à d'autres emplois du secteur informel.

Les profils des femmes travailleuses sont presque identiques selon le milieu de résidence. Elles exercent à leur propre compte et gagnent de l'argent de leur activité. Une des difficultés rencontrées par ces femmes est la garde des enfants les plus jeunes. La majorité des femmes (plus de 65 pour cent) travaillent avec leurs enfants. Moins de 20 pour cent d'entre elles les confient à leurs enfants les plus âgés.

La garderie des enfants, pratique assez courante dans les pays développés, est quasi inexistante au Cameroun : 0,1 pour cent des femmes qui travaillent confient leurs enfants à la crèche (garderie). Il en est de même de l'emploi des travailleurs de maison : 1,4 pour cent des femmes seulement emploient des travailleurs de maison (domestiques) pour garder leurs enfants pendant les heures de service.

La fécondité élevée avec des naissances rapprochées empêcherait la femme d'exercer librement ses activités économiques. La femme ne peut plus s'affirmer par son travail. Elle reste liée et dépendante économiquement de son mari. Ce dernier détiendrait par conséquent tout pouvoir de décision.

Tableau 4 : Répartition des femmes en union en fonction de leur activité économique

Activité économique de la femme	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
• situation d'activité			
• travaille	47,9	73,5	63,7
• ne travaille pas	52,1	26,5	36,3
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	1097	1771	2868
• situation dans l'activité			
• employée	16,9	2,2	6,4
• à son compte	76,2	70,6	72,2
• employeur	0,6	0,2	0,3
• aide familiale	6,3	27,0	21,0
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	526	1302	1828
• activité rémunératrice			
• gagne de l'argent	87,3	70,1	75,1
• ne gagne pas	12,7	29,9	24,9
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	526	1302	1828
• garde de l'enfant			
• travaille avec l'enfant	66,7	67,4	67,2
• mari	1,0	1,7	1,5
• enfant plus âgé	15,8	20,9	19,4
• autres parents	8,2	8,3	8,3
• voisins	2,1	0,7	1,1
• amis	0,4	0,1	0,2
• domestique	3,4	0,5	1,4
• enfant à l'école	2,1	0,2	0,8
• crèche/garderie	0,2	0,1	0,1
• autre	0,2	0,1	0,1
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	526,0	1302,0	1828,0

Fécondité et prise de décision

La prise de décision en matière de fécondité au sein du couple sera approchée à travers le désir du mari par rapport à celui de la femme et son impact sur la fécondité réalisée. Une attention particulière sera accordée aux couples où le mari désire avoir plus d'enfants que la femme et à ceux où la femme désire avoir plus d'enfants que le mari. Si le mari détient le pouvoir de décision, la fécondité sera élevée lorsqu'il désire plus d'enfants que sa femme, et elle sera faible lorsqu'il désire en avoir moins. Lors de l'enquête démographique et de santé réalisée au Cameroun, en 1991, 2833 femmes en union ont été interrogées sur leurs préférences et les préférences de leur mari en matière de fécondité :

- 27,6 pour cent des femmes avaient la même préférence que leur mari ;
- 34,3 pour cent des femmes préféraient avoir moins d'enfants que leur mari;
- 5,4 pour cent des femmes désiraient avoir plus d'enfants que leur mari;
- 32,8 pour cent femmes n'avaient jamais eu de discussion avec leur mari sur le nombre d'enfants à procréer.

Il apparaît à travers ces résultats que la fécondité des mariages fait de plus en plus l'objet de discussion entre conjoints. La divergence des points de vue apparaît dans 39,7 pour cent des couples; elle renforce l'idée selon laquelle le couple constitue le noyau de la prise de décision malgré l'influence de la société et de la famille élargie (Piché et Poirier 1995). En revanche, la discussion sur le nombre d'enfants à procréer, absente dans 32,8 pour cent des couples camerounais pourrait refléter la soumission des conjoints au modèle culturel de la procréation défini par la société, le clan ou la famille étendue.

S'agissant de la divergence d'intérêts entre l'homme et la femme, il convient d'examiner son impact sur la fécondité réalisée par la femme pour voir le principal acteur de la prise de décision. Il est absolument indispensable de tenir compte des différents facteurs pouvant influencer la prise de décision à savoir le niveau d'instruction du couple, le milieu de résidence (urbain, rural), l'activité de la femme, le régime matrimonial

(monogamie, polygamie). Les résultats de l'analyse de la variance⁵ du nombre d'enfants nés vivants en fonction du désir de l'homme par rapport à celui de la femme contrôlée par les différents facteurs pouvant influencer la prise de décision (tableau 6) montrent que le désir du mari par rapport à celui de la femme joue un rôle prépondérant sur le plan de la procréation quels que soient la religion, le milieu de résidence (urbain ou rural), les niveaux d'instruction du mari et de la femme, la situation d'activité de la femme, le régime matrimonial (polygamie, monogamie). De façon générale, lorsque le mari désire avoir plus d'enfants que la femme, la fécondité est généralement élevée (4,11 enfants en moyenne); la fécondité est faible lorsque le mari préfère en avoir moins que sa femme (3,13 enfants). Contrairement à l'hypothèse avancée, on s'aperçoit que le processus de modernisation saisi à travers le niveau d'instruction du couple n'a pas encore atteint un seuil susceptible d'enrayer la « domination de l'homme sur la femme ». C'est le désir de l'homme non pas celui de la femme qui détermine la descendance du couple. Jusqu'en 1991, date de réalisation de la collecte des données sur lesquelles repose cette analyse, la famille camerounaise en général n'avait pas encore pris conscience des entraves de la descendance nombreuse à son épanouissement. Weekes-Valiani (1976) souligne que lors d'une interview portant sur *Vie et structures familiales dans le Sud-Cameroun*, les femmes qui exprimaient des idées réformistes sur les relations entre les sexes n'avaient que rarement évoqué la limitation des naissances comme entrave à leur libération. La fécondité élevée, faut-il le mentionner, a des conséquences fâcheuses sur la situation de la femme, en particulier sa santé, son niveau d'instruction, son activité économique, etc.

⁵ La procédure Anova du logiciel SPSS/PC que nous avons utilisé fournit pour chaque variable considérée comme facteur explicatif de la fécondité, la statistique F de Fisher et son seuil de signification qui indique l'effet du facteur sur la fécondité de la femme.

Tableau 6 : Effet sur la fécondité du désir du mari

Source de variation du nombre d'enfants nés vivants	Effet du facteur (statistique F)	Seuil de signification
• désir du mari par rapport à celui de la femme.	5,105	0,000
• religion du mari et de la femme	34,370	0,002
• niveau d'instruction de la femme	40,749	0,000
• niveau d'instruction du mari	8,820	0,000
• situation d'activité de la femme	33,866	0,000
• milieu de résidence du couple	2,599	0,107
• régime matrimonial	0,030	0,863

L'analyse de classification multiple⁶ réalisée avec l'ensemble des variables ci-dessus permet d'examiner leur interdépendance avec la variable dépendante qui est le nombre d'enfants nés vivants, Elle fournit le nombre moyen d'enfants nés vivants de l'ensemble des femmes interrogées, les déviations brute et nette de chaque catégorie par rapport à la moyenne générale, les coefficients eta et beta pour chaque variable indépendante indiquant le degré de liaison entre la variable dépendante et la variable indépendante. La différence entre les deux est que le coefficient eta établit cette relation en l'absence des autres variables, tandis que le coefficient beta mesure la même relation en tenant compte des influences parasites des autres facteurs. Les résultats du tableau 7 montrent que le degré de liaison entre la fécondité réalisée par la femme

⁶ C'est une méthode d'analyse des données permettant d'examiner dans le cadre d'un modèle additif, les interdépendances entre plusieurs variables indépendantes et une variable dépendante. Cette dernière doit être quantitative ou dichotomique. Tandis que les variables indépendantes peuvent être catégorielles ou continues.

et le désir du mari par rapport à celui de la femme est significatif ($\beta = 0,07$). Mais parmi toutes les variables considérées dans le modèle, le niveau d'instruction de la femme est le facteur explicatif le plus important de la fécondité ($\beta = 0,24$) : plus la femme est instruite, moins elle a des enfants. Il est possible que la femme soit en mesure de décider de sa propre descendance si son niveau d'instruction s'élève.

Planification familiale et prise de décision

En Afrique, espacer les naissances pour sauvegarder la santé maternelle et infantile est une norme. Les femmes arrivaient à un espacement normal entre les naissances grâce aux méthodes traditionnelles de contraception, entre autres l'abstinence post-partum. Dans beaucoup de sociétés, la séparation des époux après l'accouchement est exigée. La femme retourne dans sa famille après avoir accouché et ne revient que lorsqu'elle est prête à avoir un autre enfant. Ce n'est ni le mari ni la femme qui peuvent décider de se séparer, mais c'est une norme imposée par la culture. La femme qui n'arrive pas à espacer ses enfants est mal vue par la société. C'est ainsi que dans beaucoup de sociétés africaines, il existe des appellations tendant à ridiculiser le couple, mais surtout la femme. L'homme ne semble pas partager davantage le blâme dans la plupart des cas (Étienne et Francine Van de Walle 1988) : au Mali la femme est appelée « seremuso » et au Togo « kepdevinon » qui signifient la mère d'un enfant par an.

Pourquoi n'existerait-il pas ces mêmes appellations pour les hommes dont les femmes tombent enceinte tous les ans ? La fécondité a longtemps été considérée comme une affaire des femmes. L'homme pourtant principal acteur de la prise de décision au niveau du couple n'a pas été le cible des programmes de planification familiale. L'utilisation des méthodes de planification familiale par la femme dans l'optique d'espacer ou de limiter les naissances dépend de la volonté du mari. Mais la femme a intérêt à veiller à la planification des naissances car sa santé en dépend. Dans ce contexte, il faut nécessairement tenir compte des divergences d'intérêt, d'attitudes vis-à-vis de la planification familiale entre époux et épouse.

Tableau 7 : Analyse de classification multiple du nombre d'enfants nés vivants selon 7 variables indépendantes

Variables indépendantes	Effectif = 2833	Déviations par rapport à la moyenne générale	
		Brutes	Nettes
1. désir du mari par rapport à celui de la femme			
• même nombre	781	- 0,05	+ 0,10
• plus d'enfants	971	+ 0,31	+ 0,21
• moins d'enfants	153	- 0,68	- 0,31
• pas de discussion	928	- 0,16	- 0,25
coefficient eta et beta		0,09	0,07
2. religion (homme – femme)			
• musulman - musulmane	1553	- 0,03	+ 0,45
• chrétien - chrétienne	695	- 0,19	- 0,84
• religions différentes	585	+ 0,30	- 0,19
coefficients eta et beta		0,06	0,18
3. niveau d'instruction de la femme			
• sans niveau	1361	+ 0,61	+ 0,61
• primaire	939	- 0,11	- 0,18
• secondaire	533	- 1,35	- 1,25
coefficient eta et beta		0,25	0,24
4. niveau d'instruction de l'homme			
• sans niveau	1289	+ 0,53	+ 0,33
• primaire	798	+ 0,04	- 0,08
• secondaire	746	- 0,95	- 0,48
coefficient eta et beta		0,21	0,11
5. situation d'activité			
• travaille	1802	+ 0,41	+ 0,25
• ne travaille	1031	- 0,71	- 0,43
coefficient eta et beta		0,18	0,11
6. milieu de résidence			
• urbain	1081	- 0,32	+ 0,12
• rural	1752	+ 0,20	- 0,07
coefficient eta et beta		0,09	0,03
7. régime matrimonial			
• monogamie	1734	- 0,17	- 0,01
• polygamie	1099	+ 0,26	+ 0,01
coefficient eta et beta		0,07	0,00
Statistique R		0,107	

A l'EDSC (1991), on a cherché à savoir si les femmes discutaient de la pratique des méthodes de planification familiale avec leur mari. La grande majorité des couples camerounais (69,6 pour cent) n'avaient jamais discuté de problèmes de planification familiale. Les conjoints n'en parlent que dans des discussions occasionnelles, une ou deux fois seulement durant l'année. La femme étant plus affectée sur le plan sanitaire par les grossesses rapprochées devrait susciter davantage des discussions avec son mari pour favoriser l'utilisation des méthodes contraceptives modernes. Parmi les femmes interrogées, 1901 femmes en union ont pu fournir des informations sur leur attitude et l'attitude de leur mari face à la planification familiale :

- ¥ 25,5 pour cent des femmes approuvent avec leur mari l'utilisation des méthodes de planification familiale ;
- ¥ 15,5 pour cent des femmes approuvent tandis que leur mari désapprouve l'utilisation des méthodes de planification familiale ;
- ¥ 1,7 pour cent des femmes désapprouvent tandis que leur mari approuve la planification familiale;
- ¥ 57,3 pour cent des femmes désapprouvent avec leur mari l'utilisation des méthodes de planification familiale.

Les divergences d'attitudes vis-à-vis de la planification familiale apparaissent dans 17,2 pour cent des couples. Il serait intéressant d'examiner leur impact sur la pratique des méthodes contraceptives au sein des couples. Si l'homme est détenteur du pouvoir de décision, son attitude et opinion vis-à-vis de la planification familiale aura le plus d'influence sur la pratique au sein du couple. Le tableau 8 présente la répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive. La statistique chi-carré de Pearson (216,23) est significative. Il existe donc une relation entre l'attitude et la pratique contraceptive du couple. La prévalence contraceptive atteint le niveau le plus élevé (50,0 pour cent) chez les couples dont les deux conjoints ont une attitude favorable pour planifier les naissances. Elle atteint le niveau le plus bas (3,3 pour cent) chez les couples où les deux conjoints n'approuvent pas les méthodes de planification familiale. La convergence des points de vue pour la

planification des naissances est absolument indispensable au sein des couples pour la pratique. En effet, la quasi-totalité des couples où l'un des partenaires désapprouve la planification familiale ne pratique pas les méthodes contraceptives. Selon le milieu de résidence (tableaux 9 et 10), les résultats sont presque similaires. Mais la prévalence contraceptive en milieu urbain est encore beaucoup plus élevée (60,7 pour cent) chez les couples où les deux conjoints ont une attitude favorable à la pratique contraceptive.

Tableau 8 : Répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive

Attitude du couple	Pratique contraceptive actuelle			Effectif
	Utilise	N'utilise pas	Total	
• tous d'accord	50,0	50,0	100	484
• femme seule	24,8	75,2	100	293
• mari seul	9,1	91,9	100	33
• tous	3,3	96,7	100	1091
total	18,6	81,4	100	1901

Tableau 9 : Répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive en milieu urbain

Attitude du couple	Pratique contraceptive actuelle			Effectif
	Utilise	N'utilise pas	Total	
• tous d'accord	60,7	39,3	100	252
• femme seule	28,9	71,1	100	166
• mari seul	20,0	80,0	100	5
• tous	3,6	96,4	100	302
total	29,4	70,6	100	725

Tableau 10 : Répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive en milieu rural

Attitude du couple	Pratique contraceptive actuelle			Effectif
	Utilise	N'utilise pas	Total	
• tous d'accord	38,5	61,5	100	231
• femme seule	19,5	80,5	100	128
• mari seul	3,6	96,4	100	28
• tous	3,2	96,8	100	789
total	11,9	88,1	100	1176

S'agissant des couples où l'on observe des attitudes divergentes face à l'utilisation des méthodes de planification familiale, la prévalence contraceptive (24,8 pour cent) est élevée (tableau 8) lorsque c'est la femme seule qui approuve l'utilisation. Ce dernier cas est très rare (33 couples sur 1901 soit 1,7 pour cent). On serait tenté de dire que l'attitude de la femme est très décisive pour la pratique contraceptive au sein du couple. Les données disponibles ne nous permettent pas de tirer cette conclusion. Car il est possible dans la plupart des cas, lorsque le mari est favorable à la planification familiale, que la femme soit d'accord pour utiliser les méthodes contraceptives. Ceci expliquerait notamment la faible proportion des couples (1,7 pour cent) où les femmes désapprouvent tandis que les maris approuvent l'utilisation des méthodes de planification familiale.

Dans une analyse multidimensionnelle prenant en compte plusieurs facteurs notamment le niveau d'instruction du couple, le milieu de résidence, le régime matrimonial (polygamie ou monogamie), l'activité économique, la religion, etc. Kishimba (1994) montre que le comportement du couple face à la planification familiale, au Cameroun, est surtout déterminé par le niveau d'instruction, le milieu de résidence et la religion. Si le couple est instruit et qu'il réside en milieu urbain, il a plus de chances de pratiquer les méthodes de planification familiale.

La pratique contraceptive devient efficiente lorsque les deux conjoints se mettent d'accord pour planifier les naissances.

Conclusion

Dans le contexte socioculturel camerounais, le pouvoir de décision en matière de procréation dépend largement du mari. Son désir sur le nombre d'enfants à procréer détermine la fécondité réalisée par la femme. Le processus de modernisation que nous avons appréhendé dans cette étude par le niveau d'instruction du couple et l'urbanisation n'a pas encore atteint le seuil nécessaire au déclin du pouvoir masculin. L'analyse multidimensionnelle que nous venons de réaliser, en prenant en compte différents facteurs (le désir du mari par rapport à celui de la femme en matière de fécondité, le niveau d'instruction du couple, le milieu de résidence, le régime matrimonial, la religion, l'activité économique de la femme, etc.) montre toutefois que le niveau d'instruction de la femme reste le facteur le plus déterminant de sa fécondité. En élevant l'instruction de la femme, il est possible qu'un jour elle soit en mesure de décider seule de sa propre descendance.

Bibliographie

- Balepa *et al.*, 1992, « Enquête démographique et de santé de 1991, Cameroun », DHS/MII, Maryland, 287 p.
- Bayart, J. F., 1993, *Religion et Modernité politique en Afrique Noire : Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala, 310 p.
- Biaye Mady, 1995, *Inégalités sexuelles en matière de santé, de morbidité et de mortalité dans l'enfance dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest*.
- Diagne, Syr, P., 1991, « Un défi au développement », in *Vie et Santé*, No. 6, p.2
- El Sadaawi, Nawal, 1992, « Femme, ton corps t'appartient », in *Les Dossiers de Presse du CDTM*, No 44/45 p.81-82.
- Dongmo J. L., 1981, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun)*, Université de Yaoundé, 293 p.
- Fawcett J. T., 1970, *Psychologie et population*, Population Council, New York.
- Hubert, G., 1995, « Pour une reconstruction sociologique des faits de population » in Hubert G. et Piché V. (ed.) in *La sociologie des populations*, pp.39-60.
- Guilmain-Gauthier, C., 1985, « Le jeu de la femme », in Barbier, J.C (ed.) *Femmes du Cameroun*, ORSTOM-Karthala, pp.37-62.

- Kishimba, N., 1994, « Attitudes et comportements des couples face à la planification familiale au Cameroun : identification des facteurs », in *Les annales de l'IFORD*, Vol.17, N. 1.
- Locoh, Th., 1984, *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest, Le Togo Méridional contemporain*, Paris, INED-PUF, 1984, 182 p.
- Locoh, Th., 1991, « Planification familiale et Amélioration de la condition des Femmes : Certitudes et Ambiguïté », in *Vie et Santé*, No. 6, p.24-27.
- Luboya, Diambala, 1990, « La sage-femme et le couple mère-enfant chez les Bena Luluwa », p.161-171, in *Journal des Africanistes*, Tome 60, Fascicule, Paris.
- McDaniel, Susan, 1995, « Une approche sociologique féministe pour l'étude de la fécondité » in Hubert G. et Piché V. (ed.) *La sociologie des populations* pp.155-170.
- Monimart, Marie, 1989, *Femmes du Sahel : La désertification au quotidien*, Karthala/OCDE/Club du Sahel, 263 p.
- Sow, Fatou, 1993, « L'Analyse du genre : Une approche des Sciences Sociales en Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, No. 1, Dakar, 6 p.
- Tabutin, D., 1995, « Transitions et théories de la mortalité, in Hubert, G. et Piché, V. (ed.), in *La sociologie des populations*, Montréal, pp.257-288.
- Titi Nwel, P., 1985, « Le statut social de la femme dans les mythes basaa d'origine » in Barbier, J.C. (ed.) *Femmes du Cameroun*, ORSTOM-Karthala, Paris, pp.25-36.
- United Nations / ECA, 1996, *The Gender in Africa*, An ECA Pocket Reference Publication, Addis Abeba.
- UNICEF, 1997, *The state of the World's children 1997*, Oxford University Press, Oxford, 107 p.
- Piché, V. et Poirier, J., 1995, « Les approches institutionnelles de la fécondité », in Hubert, G. et Piché, V. (ed.), in *La sociologie des populations*, Montréal, pp.117-137.
- Van de Walle, E. & Van de Walle, F., 1988, « Les pratiques traditionnelles et modernes d'espacement ou d'arrêt de la fécondité », in Tabutin, D. (ed.), *Populations et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Editions l'Harmattan, Paris, 1988, pp.111-140.
- Wakam, J., 1994, « De la pertinence des théories économistes de fécondité dans le contexte socio-culturel camerounais et négro-africain », in *Les cahiers de l'IFORD*, No. 8, 1994, 527 p.
- Weekes-Vagliani, W., 1976, *Vie et Structures familiales dans le Sud-Cameroun*, Paris, OCDE.
- Yana, S. D., 1995, « A la recherche des modèles culturels de la fécondité au Cameroun, Une étude exploratoire auprès des Bamiléké et Béti de la ville et de la campagne », *Academia*, (ed.) L'Harmattan, Paris.